

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE
LA MRC DES LAURENTIDES**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 décembre 2024

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 décembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Revenus d'activités et de développement	15
Annexe B - Charges d'activités et de développement	15
Annexe C - Exploitation	15



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme la CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Gélinais, s.e.n.c.r.l.*¹

Sainte-Agathe-des-Monts
Le 14 avril 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A146573

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Contributions de la MRC		
Gouvernement du Québec	791 017 \$	801 233 \$
Municipalités	582 974	543 200
	1 373 991	1 344 433
Contributions du Gouvernement du Québec	43 708	-
Contributions d'un organisme municipal	29 418	-
Services Québec	38 462	71 686
Revenus d'activités et de développement (annexe A)	125 940	29 269
Revenus de services	17 684	38 445
Intérêts	41 899	38 785
Revenus administratifs ou autres	36 743	34 609
	1 707 845	1 557 227
CHARGES		
Charges d'activités et de développement (annexe B)	247 145	158 371
Exploitation (annexe C)	1 291 519	1 213 871
Programmes d'aide	120 827	135 179
Amortissement des immobilisations corporelles	2 346	1 580
	1 661 837	1 509 001
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	46 008 \$	48 226 \$

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Investi en immobili- sations	Fonds de fonction- nement	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	4 026 \$	293 441 \$	297 467 \$	249 241 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 346)	48 354	46 008	48 226
Investissement en immobilisations	8 766	(8 766)	-	-
SOLDE À LA FIN	10 446 \$	333 029 \$	343 475 \$	297 467 \$

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES

BILAN

31 décembre 2024

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 081 592 \$	303 370 \$
Dépôt à terme, 5,1 %	-	500 000
Débiteurs (note 4)	29 218	183 875
Charges payées d'avance	3 000	-
	1 113 810	987 245
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	10 446	4 025
	1 124 256 \$	991 270 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	193 366 \$	200 662 \$
Contributions reportées (note 7)	587 415	493 141
	780 781	693 803
ACTIF NET		
Non affecté	333 029	293 441
Investi en immobilisations	10 446	4 026
	343 475	297 467
	1 124 256 \$	991 270 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	46 008 \$	48 226 \$
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 346	1 580
	48 354	49 806
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	238 635	(159 431)
	286 989	(109 625)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition du dépôt à terme	-	(500 000)
Encaissement du dépôt à terme	500 000	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 767)	-
	491 233	(500 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	778 222	(609 625)
ENCAISSE AU DÉBUT	303 370	912 995
ENCAISSE À LA FIN	1 081 592 \$	303 370 \$

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2024

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'organisme offre différents programmes d'aide et de soutien au développement économique de la MRC des Laurentides.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel appliqué

L'organisme applique les normes comptables canadiennes du secteur public et a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits et des apports

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Les revenus de placements affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les autres produits sont constatés à titre de produits lorsque le service a été rendu ou lorsque les biens ont été livrés.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille incluant les dépôts à terme, autres que ceux constitués de fonds communs cotés sur un marché actif, et les autres créances à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation, sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer, des avantages sociaux à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde décroissant et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2024

3. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE

Adoption initiale - Chapitre SP 3400 - Revenus

À compter du présent exercice, l'organisme a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3400 - Revenus, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3400, l'organisme a analysé ses différentes sources de revenus pour déterminer celles qui sont issues d'opérations qui comportent des obligations de prestations (appelées « opérations avec contrepartie ») de celles issues d'opérations sans obligation de prestation (appelées « opérations sans contrepartie »).

Pour les opérations avec contrepartie, l'organisme doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou services) sont distincts et doivent par conséquent être traités séparément. Lorsque l'organisme détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestations pour une même opération, elle doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, elle utilise le prix de vente spécifique des biens ou services à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, elle procède à une estimation à l'aide des informations dont elle dispose pour effectuer cette répartition.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences ont fait l'objet d'une application prospective.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

4. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes clients	19 575 \$	3 903 \$
Avances à d'autres organismes	2 236	36 277
Intérêts courus	-	22 356
Taxes	6 232	1 088
Contribution à recevoir de la « MRC des Laurentides »	1 175	120 251
	29 218 \$	183 875 \$

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2024

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	46 902 \$	44 534 \$	2 368 \$	814 \$
Équipement informatique	145 540	137 462	8 078	3 211
	192 442 \$	181 996 \$	10 446 \$	4 025 \$

6. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs	7 448 \$	26 332 \$
Fournisseurs - MRC des Laurentides	-	13 088
	7 448	39 420
Salaires et vacances	101 126	74 054
Retenues à la source	44 640	23 000
Frais courus	2 352	-
Contributions financières	37 800	64 188
	193 366 \$	200 662 \$

7. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées représentent des fonds reçus au cours de l'exercice et destinés à couvrir des charges de fonctionnement ou des projets spéciaux de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans les contributions reportées sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	493 141 \$	550 535 \$
Moins : Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(458 249)	(286 566)
Plus : Contributions reçues pour l'exercice suivant	552 523	229 172
Solde à la fin	587 415 \$	493 141 \$

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2024

8. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme s'est engagé par bail. Au 31 décembre 2024, le solde de l'engagement est de 3 465 \$ et est payable au cours du prochain exercice.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides est contrôlée par la MRC des Laurentides étant donné que cette dernière a le pouvoir de nommer les administrateurs de la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides.

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec la MRC des Laurentides :

	2024	2023
Produits		
Contributions	1 373 991 \$	1 344 433 \$
Revenus de services	2 857 \$	- \$
Charges		
Développement local	- \$	12 236 \$
Activités promotionnelles	10 749 \$	- \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2024

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour l'organisme sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le dépôt à terme, ainsi qu'aux débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation.

L'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit correspond aux montants présentés au bilan au 31 décembre.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôt à terme

Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et au dépôt à terme est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

De plus, l'organisme atténue son risque associé au dépôt à terme en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement établies dans le cadre des limites imposées par les lois.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs, autres que les taxes à la consommation, est réduit puisque l'organisme évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. L'organisme ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, l'organisme croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain. Le risque de crédit associé aux contributions à recevoir de la MRC des Laurentides est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La balance chronologique des débiteurs, excluant les taxes à la consommation, est composée de comptes courants pour un montant de 22 985 \$ (2023 - 182 786 \$).

L'organisme est d'avis qu'aucune provision pour créances douteuses n'est requise pour couvrir le risque de non-paiement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. L'organisme gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. L'organisme établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux fournisseurs et autres charges à payer à court terme sont de 9 799\$ (2023 - 39 420 \$).

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2024

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'organisme est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme municipal à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont le dépôt à terme et les instruments financiers à taux variable sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
ANNEXE A - REVENUS D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT		
Développement local	100 000 \$	20 491 \$
Activités et formations	25 940	8 778
	125 940 \$	29 269 \$

ANNEXE B - CHARGES D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT

Activités promotionnelles	17 556 \$	11 531 \$
Informations stratégiques	17 113	3 722
Développement local	174 430	74 209
Activités et formations	25 996	19 373
Emploi et attraction	12 050	49 536
	247 145 \$	158 371 \$

ANNEXE C - EXPLOITATION

Salaires et charges sociales	1 125 406 \$	952 583 \$
Contractuels	35 522	137 108
Assurances	4 796	4 505
Cotisations et affiliations	5 358	4 047
Entretien général	4 130	44
Formation	15 310	6 951
Fournitures de bureau et papeterie	6 459	4 762
Frais bancaires et intérêts	478	603
Frais de déplacements	29 829	36 251
Frais de représentation	7 971	8 303
Location d'équipement	15 658	16 926
Publicité et promotion	15 759	17 461
Services professionnels	17 595	17 927
Taxes et permis	38	37
Télécommunications	7 210	6 363
	1 291 519 \$	1 213 871 \$